

27. Travaux impliquant l'usage d'une machine rotative
28. Travaux à l'occasion desquels l'agent pourrait courir un risque d'exposition aux radiations non ionisantes
29. Port de lourdes charges exceptionnelles, difficilement préhensibles (plus de 25 kg)
30. Contrôle d'égouts, de collecteurs d'égouts
31. Balayage de neige, manipulation de matière à répandre

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 26 novembre 2020 fixant pour le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) la liste des travaux insalubres, inconfortables ou pénibles, ou pouvant provoquer des sentiments d'insécurité, d'appréhension et d'inquiétude chez les membres du personnel administratif qui en sont chargés et qui justifient l'octroi d'une allocation horaire forfaitaire.

S. GATZ,

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles,

Annexe 2

Liste des fonctions/postes qui entrent en ligne de compte pour l'octroi de l'allocation horaire forfaitaire

1. Lingerie
2. Technicien de surface
3. Electricien
4. Peintre
5. Menuiserie (bois)
6. Magasinier
7. Tuyaux
8. Carrosserie
9. Technicien radio
10. Cuisine
11. Plombier
12. Maçon
13. Menuiserie métallique
14. Remisier
15. Coffres
16. Labo masques
17. Mécanicien
18. Archiviste

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 26 novembre 2020 fixant pour le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) la liste des travaux insalubres, inconfortables ou pénibles, ou pouvant provoquer des sentiments d'insécurité, d'appréhension et d'inquiétude chez les membres du personnel administratif qui en sont chargés et qui justifient l'octroi d'une allocation horaire forfaitaire.

S. GATZ,

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

[C – 2020/31700]

22 OKTOBER 2020. — Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot vaststelling van de taalkaders van het personeel van Net Brussel, Gewestelijk Agentschap voor Nethheid. — Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 12 november 2020, nr. 320, pagina 79916, wordt de tabel van het artikel 2 van het Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 22 oktober 2020 tot vaststelling van de taalkaders van het personeel van Net Brussel, Gewestelijk Agentschap voor Nethheid vervangen als volgt:

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

[C – 2020/31700]

22 OCTOBRE 2020. — Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les cadres linguistiques du personnel de Bruxelles-Propreté, Agence régionale pour la propreté. — Erratum

Au *Moniteur belge* du 12 novembre 2020, n° 320, page 79916, le tableau de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 octobre 2020 fixant les cadres linguistiques du personnel de Bruxelles-Propreté, Agence régionale pour la propreté est remplacé par le tableau qui suit :

Degré de la hiérarchie	Cadre néerlandais	Cadre français
Trappen van de hiërarchie	Nederlands kader	Frans kader
4	24,18 %	75,82 %
6	24,18 %	75,82 %
7	24,18 %	75,82 %
8	24,18 %	75,82 %
10	24,18 %	75,82 %
12	8,66 %	91,34 %